



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

contrats nouvelle embauche

Question écrite n° 81684

Texte de la question

M. Kléber Mesquida souhaite attirer l'attention de M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes sur les difficultés induites par le contrat nouvelle embauche (CNE) en matière de demande de crédits. En effet, et au regard des difficultés rencontrées par les détenteurs d'un CNE pour contracter un crédit, il apparaît que certaines sociétés de crédit aient intégré, « dans la catégorie des contrats temporaires, au même titre que les contrats à durée déterminée, les contrats d'intérim, les contrats d'apprentissage, etc. », le CNE. Autrement dit, s'il est possible pour les détenteurs d'un CNE de contracter des crédits à la consommation de faibles montants, ils n'ont pas la possibilité d'accéder aux crédits d'un montant assez élevé pour acheter un véhicule ou un logement. Et ce, malgré l'engagement du Premier ministre quant aux garanties prises afin que ce type de contrat ne soit pas pénalisant pour leurs détenteurs. Aussi, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour que les personnes ayant un contrat de travail de type CNE puissent disposer des mêmes crédits que les personnes étant en CDI. - Question transmise à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

Texte de la réponse

La profession bancaire a pris publiquement l'engagement de ne pas différencier les contrats nouvelles embauches (CNE) des contrats à durée indéterminée (CDI) classiques. La Fédération bancaire française a d'ores et déjà confirmé, dans un communiqué du 12 janvier 2006, qu'elle ne faisait pas de différence entre CNE et CDI, les considérant tous deux comme des contrats à durée indéterminée. Pour sa part, l'Association des sociétés financières a pris des engagements similaires en adressant une circulaire en ce sens à ses réseaux bancaires. La démarche de la profession bancaire fera l'objet d'un suivi régulier et vigilant afin que les résultats escomptés soient effectivement obtenus.

Données clés

Auteur : [M. Kléber Mesquida](#)

Circonscription : Hérault (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 81684

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 décembre 2005, page 11709

Réponse publiée le : 11 avril 2006, page 3941